

.....

# La fondation du JAL, partie II : les luttes

OLEG STANEK  
UQAR-GRIDEQ

**L**e clergé impliqué dans la colonisation a beaucoup de mal à maintenir la paix sociale dans un monde en proie à une lutte quotidienne pour la survie, où les sources de conflits ne manquent pas. L. -P. Bernier, sans doute le zélé le plus convaincu de la colonisation, mais dont la passion frisant le fanatisme est tempérée par le réalisme d'un tacticien au flair infailible, est aussi un habile négociateur sachant se contenter à court terme de petites avancées dans la bonne direction, grignotant peu à peu le terrain occupé par ses adversaires. Il évite toujours de s'aliéner par quelque action d'éclat les appuis qu'il a gagnés dans le monde de la politique et de compromettre ainsi le succès final de son entreprise. C'est pour accomplir son grand dessein, le seul qui compte vraiment à ses yeux, qu'il multiplie des gestes de bonne volonté à l'endroit même des adversaires les plus abhorrés, qu'il essaie par tous les moyens de trouver des compromis, de ramener le calme dans les esprits vite surchauffés, de dénouer les impasses qui jalonnent la marche du mouvement. À l'origine, il ne dispose que d'une autorité déléguée par l'évêque et par le ministre, mais peu à peu tous reconnaissent son ascendant personnel et s'en remettent à lui pour qu'il amadoue l'appareil gouvernemental rétif : il y parvient souvent, ne serait-ce qu'en partie, à cause de ses talents de stratège et d'administrateur, des relations qu'il a su progressivement nouer et du respect qu'il inspire à ses interlocuteurs. Un seul irritant persistera dans ses rapports avec les missionnaires sous son autorité, bien que ces derniers finis-

sent par s'y résigner : c'est le «favoritisme» à l'endroit de sa colonie préférée du canton Auclair. Mais cette «préférence» n'est-elle pas partagée par le puissant surintendant qui n'oublie pas ses responsabilités de parrain à l'égard de Saint-Émile? Les curés se plaindront au Ministère de la part trop grande des secours directs réservée à Auclair. Les colons veulent partir des autres colonies pour s'installer à Auclair :

*là bas [ils] ont bien plus d'avantages qu'ici : ils ont plus d'argent à gagner, peuvent faire du bois pour vivre, etc. etc. [...] Sainte-Rita serait appelée à disparaître avant deux ans, se plaint A. April, missionnaire à Sainte-Rita. Tu sais que nos Canadiens sont un peu comme des moutons, quand un part, les autres le suivent. Ce dont je suis certain pour le moment c'est que David Dubé qui avait quatre lots ici a déjà obtenu un couple de lots dans Auclair et que ses lots sont à vendre ici. Que faire pour enrayer ce courant?'*

### «Feu au camp, gueules cassées»

Si L. -P. Bernier montre beaucoup de retenue dans ses relations publiques même avec ses pires ennemis, les compagnies forestières, les autres missionnaires ne se privent pas d'interventions parfois violentes. Ainsi le bouillant Louis-Philippe Berger de La-Nativité-de-Biencourt, fomenté constamment des mouvements de contestation : l'adversaire principal est ici la Fraser qui, aux termes de l'entente avec le ministère de la Colonisation, doit

acheter le bois des colons et leur accorder une préséance dans l'embauche. Or la réalité est toute autre. Même si la compagnie ne saurait être soupçonnée d'une affection excessive pour les colons, force est de reconnaître qu'elle tente tant bien que mal de se conformer à ses obligations. Mais la difficulté principale vient du mode d'organisation du travail forestier. Il n'est pas exécuté par les employés de la compagnie, mais par les contracteurs.

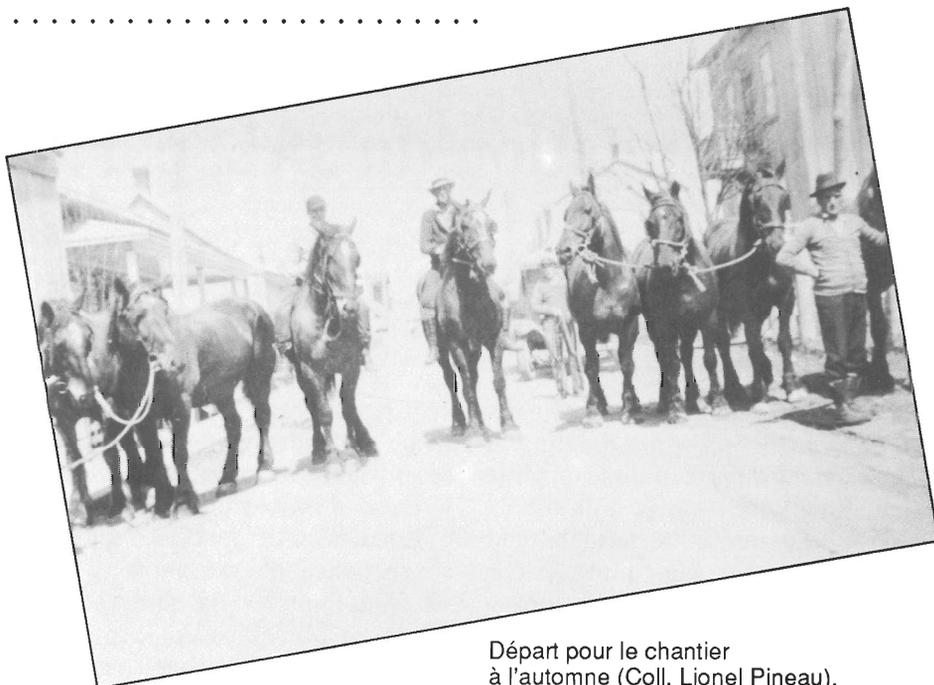
Ces derniers recrutent les bûcherons ou les sous-contracteurs dans une clientèle structurée par des relations de parenté, d'amitié et de connaissance. Les colons, qui se trouvent en dehors de cet univers - même s'ils proviennent parfois de paroisses pas trop lointaines - ne font pas partie de ces réseaux et, par conséquent, ne sont embauchés qu'en dernier lieu. Les «jobbers» ou «sous-jobbers» qui sont obligés d'acheter leur bois en raison des engagements de la compagnie, déduisent systématiquement du prix leur marge bénéficiaire et violent ainsi la convention qui lie la Fraser au Ministère. Lorsqu'il s'agit d'embauche, les réticences des «jobbers» sont encore plus grandes : ils ont leurs hommes, envers lesquels ils sont engagés, et n'acceptent les consignes de la compagnie qu'à reculons. Qui plus est, par inadvertance - certaines réserves des colons n'ont jamais été «plaquées» - parfois même, peut-être par mauvaise foi, ils récoltent le bois appartenant au défricheur.

La tension monte rapidement dans les colonies : les «étrangers» de Cabano ou de Rivière-Bleue sont per-

çus par les colons comme envahisseurs et on en veut aux jobbers de ne payer que 1,35 \$ la corde coupée dans la réserve du colon au lieu des 3 \$ solennellement convenus avec la compagnie Fraser. Certains contremaîtres coupent avec un zèle que les colons jugent excessif : un de ces derniers écrit au ministre *« je ne sais comment un colon pourra vivre avec plus un morceau de bois à vendre »*<sup>2</sup>. L. P. Berger, missionnaire de Biencourt, forme dès l'automne 1932 un comité chargé d'assurer la défense des colons et de faire respecter les termes de l'entente avec la compagnie Fraser promulguée le 2 juin de la même année. Le comité expédie plusieurs revendications au ministre de la colonisation et le missionnaire qui en assure la présidence continue de faire des représentations auprès du ministère de la Colonisation. Il en fait parvenir des copies à l'avocat de la Fraser et à Lauréat Lavoie, chef du district au ministère des Terres et Forêts dans la région à qui les missionnaires réservent une place de choix sur la liste de leurs ennemis. Il se plaint que :

*les conditions passées entre le gouvernement et la Cie sont respectées moins que jamais. À date, nul colon n'a pu trouver de l'emploi auprès de la Cie et pour toute réponse on leur dit « que cette année on n'a pas d'affaires à être badré par les maudits colons ». La paroisse est inondée de bûcherons qui font un véritable massacre »*<sup>3</sup>.

À l'intention de Lauréat Lavoie il ajoute perfidement : *« Il n'y a pas un seul garde-forestier rendu sur les lieux... On dirait qu'une entente merveilleuse vient de haut pour dépouiller le colon d'une manière odieuse »*. Les escarmouches entre les colons et les travailleurs de la Fraser se multiplient et les colons s'organisent sous l'oeil inquiet de leur pasteur : *« Aujourd'hui on a manifesté, des chefs de file ont fait des réunions, pris des résolutions, tiré des conclusions. Donc... Demain 100 hommes se rendront au 1<sup>er</sup> camp Ludger Saint-Pierre [...] feu au camp, gueules cassées en*



Départ pour le chantier à l'automne (Coll. Lionel Pineau).

*commençant par celle du gros Saint-Pierre »*<sup>4</sup>. Bernier tente de modérer ces élans belliqueux en rencontrant à maintes reprises tant les représentants de la compagnie que ceux du gouvernement pour obtenir d'autres concessions *« pour aider à nos colons, tout en ne créant pas d'embarras à une Cie qui a fait preuve de bonnes intentions à notre endroit »*<sup>5</sup>. Ne faut-il pas laisser aussi un peu de travail aux *« journaliers faméliques »* de Cabano?

Malgré tout cet effort de conciliation du missionnaire-colonisateur, les dénonciations adressées par des colons mécontents au ministère de la Colonisation se multiplient, au point que le sous-ministre est amené à intervenir plusieurs fois auprès des dirigeants de l'entreprise. Les camps des jobbers deviennent la cible de vandalisme et les colons sont aussi montrés du doigt : la Compagnie Fraser essaie d'acheter la paix sociale en proposant par l'intermédiaire de Jos Viel<sup>6</sup> de prêter aux colons des chevaux pour leurs labours, tentative jugée ridicule par L. P. Berger. *« Le remède, il n'y en qu'un. Ça fait longtemps que je le chante. La gueule cassée [...] à celui qui sera pris »*<sup>7</sup> préconise le pragmatique prêtre. À l'automne 1933, les déprédations anonymes se muent en mouvement collec-

tif : les colons de Biencourt montent aux chantiers des jobbers et affrontent les bûcherons à coups de poings. L. P. Berger n'hésite pas à se mettre à leur tête et, enflammé par le pathos du combat, il écrit à L. P. Bernier :

*... nous protesterons, nous tiendrons à la vie et à la mort jusqu'à que nous ayons justice [...] Aucune puissance de la terre ne nous fera démordre et nous vaincrons. Ce n'est pas une révolte, c'est la reconnaissance de nos droits et je resterai à la tête de l'armée jusqu'à que je tombe »*<sup>8</sup>.

Malgré des preuves d'une bonne volonté de surface, la Fraser est cependant peu encline à faire des pressions trop fortes sur ses jobbers afin de les convaincre de donner du travail aux colons. Elle souligne toujours les droits acquis des journaliers des vieilles paroisses, si bien que le conflit pourrait sans vraiment impliquer la compagnie : les gueules cassées sont toujours celles des colons ou celles des bûcherons. Les colons de Biencourt fondent une *Union catholique de colons* dont ils forment la première (et la dernière) section à laquelle ils assignent le but de combattre l'*Union ouvrière de Cabano*<sup>9</sup> qui, affirme l'*U.C.C.*, *« prétend se réserver*

ver exclusivement le travail de flottage du bois sur les rivières Norton, Touladi, des Aigles...»<sup>10</sup>. Enfin, l'affrontement ne s'éteindra qu'avec l'expiration des droits de la Fraser en 1937.

Le caractère parfois violent de ces conflits ne résulte pas uniquement de la pauvreté et d'une sorte de lutte darwinnienne pour la survie que favorise la crise. Il s'agit aussi - et peut-être surtout - de l'effort d'une population déracinée de proclamer au moins symboliquement sa maîtrise d'un territoire et de définir, face à ses voisins et concurrents des autres paroisses, son identité. C'est sans doute pour cette raison que les colons se réfèrent aussi ostensiblement à leurs voisins - qui pour plusieurs sont aussi des parents - comme à des «étrangers» et que l'opposition à toute empiètement sur l'espace que les colons tentent d'investir prend un caractère aussi dramatique.

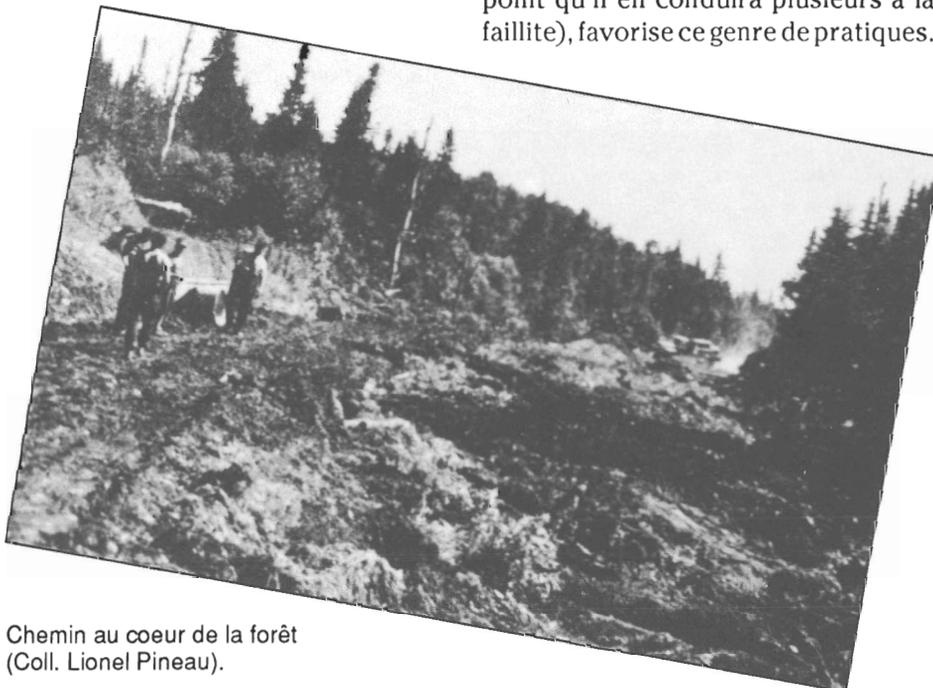
Dans le chassé-croisé entre le missionnaire-colonisateur, la compagnie Fraser et le ministère de la Colonisation, des relations personnelles jouent un rôle important. Si la compagnie ne fait finalement aucune concession majeure, sa collaboration de fa-

çade est rendue crédible par les liens d'amitié entre son avocat, Charles Power, et le surintendant du ministère de la Colonisation, J.-E. Garon. La compagnie a naturellement besoin de l'appui du gouvernement, surtout dans cette période difficile, mais C. Power pousse la complaisance jusqu'à suggérer à Garon nombre de stratagèmes légaux, voire des mesures législatives pour protéger les colons. Naturellement, le procureur ne trahit aucunement les intérêts de la compagnie qui l'emploie : il protège les colons contre les exactions d'un autre ennemi des concessionnaires forestiers, les marchands et des propriétaires des petites scieries. Ces derniers sont en effet, depuis le début du régime des concessions forestières, en arrière de bien de «mouvements de colonisation», qu'ils suivent toujours à la trace. Pour eux, la colonisation est la seule façon de briser le monopole des grandes compagnies sur la ressource, et accéder ainsi à la matière première de leurs activités. Plusieurs colons paient les dettes contractées auprès des marchands, ou font financer leur établissement en leur cédant la coupe ou carrément le lot. Le niveau d'endettement auprès des marchands, très élevé durant la crise (au point qu'il en conduira plusieurs à la faillite), favorise ce genre de pratiques.

Qui plus est, certains se réfugient dans les colonies précisément pour tenter de se soustraire aux pressions de leurs créanciers qui, à leur tour, pourchassent leurs débiteurs en faisant saisir le bois coupé dans les abattis. C'est pour assurer au colon un minimum vital que la loi stipule que les primes sont insaisissables. Charles Power, consulté par J.-E. Garon, suggère un stratagème ingénieux afin de protéger les autres revenus des colons du courroux de leurs créanciers. Le bois coupé dans la réserve, vendu aux compagnies, n'est-il pas légalement propriété du gouvernement? Ce dernier n'a donc qu'à s'opposer à la saisie, réquisitionner le montant de la vente en garantie du paiement des droits de coupe, quitte à le verser au colon par la suite sous forme de prime de défrichement.

#### **Lutte pour la terre, lutte pour le bois**

Si les compagnies forestières, malgré les avantages exorbitants qu'elles obtiennent en échange, agissent peu pour permettre la survie des colons déjà établis, elles vont toujours s'opposer avec acharnement à l'extension du domaine de la colonisation et cela même si elles ont déjà récolté tout le bois marchand. Nous avons déjà vu un exemple de cette résistance à l'occasion de la fondation de Lejeune. En cela elles bénéficient de la complicité des fonctionnaires du ministère des Terres et Forêts qui, sur le terrain, vont favoriser leurs intérêts, et qui ne sont pas non plus insensibles aux pressions venant des marchands et des propriétaires de petites scieries. Rappelons que les charges publiques sont alors largement distribuées à la faveur du «droit de patronage» et que leur obtention dépend donc de l'appui de certains segments de «l'élite» locale. Il en résulte une tension permanente, non seulement entre les missionnaires-colonisateurs et les officiers du ministère des Terres et Forêts, mais aussi entre ces derniers et le ministère de la Colonisation.



Chemin au cœur de la forêt  
(Coll. Lionel Pineau).

Parmi les nouvelles colonies à l'est du lac Témiscouata, plusieurs se sentent rapidement à l'étroit dans le cadre foncier qui leur a été tracé lors de leur fondation : il importe pour l'abbé Bernier de les consolider, c'est-à-dire d'atteindre la taille critique qui permettrait, dans un futur plus ou moins lointain, de faire vivre un curé ainsi que d'entretenir l'organisation municipale et scolaire. Or le territoire est encerclé par les limites et les seigneuries, de la Fraser à l'ouest et au sud, de la Brown Corporation et des Pices au nord et à l'est. Dès 1932, L. P. Bernier demande que le gouvernement tente d'échanger quelques lots du rang VIII de la seigneurie du lac à la Fraser. G. Piché, surintendant des Terres et Forêts répond *«qu'il est inutile de parler d'échange du terrain, car comme vous le savez le Conseil Exécutif, par la bouche du Premier ministre, nous a déjà assez souvent montré son attitude à ce sujet»*<sup>11</sup>. S'il n'est pas question d'échanger, il faut utiliser d'autres voies : en cette matière, c'est Freddy Massé, marchand de son état et maire de Rivière-Bleue, qui va susurrer à L. P. Bernier les meilleurs «coups» à faire<sup>12</sup>. Il s'agit d'acquérir des lots déjà déboisés par la Brown qui, selon les informations du conseiller du missionnaire, consentirait à s'en départir pour la somme symbolique de 1 \$. La compagnie, ne

voulant pas heurter les officiers du ministère de la Colonisation de front, tergiverse<sup>13</sup> mais, pour elle, il n'est pas question de faire entrer des colons sur ses possessions. À la suite de laborieux pourparlers, J. E. Garon écrit sèchement à Bernier : *«j'ai l'honneur de vous informer que cette Compagnie ne consent pas la vente même 1 \$ l'acre»*<sup>14</sup>. Pour Lac-des-Aigles et pour Saint-Guy, qui vivent sur un territoire étriqué, le missionnaire-colonisateur demande des lots affermés à la Fraser (rangs I, II et III du canton Bédard), où les coupes sont presque finies, et pour les obtenir il est prêt à toute concession (la compagnie pourrait continuer de prélever tout le bois marchand sur ces lots jusqu'à l'expiration de ses droits en 1937). Le président de la compagnie le réfère promptement à son gérant de Cabano, Wm Matheson lequel donnera, dit-il, à la requête *«his prompt and sympathetic consideration»*. Ce dernier se montre, dans les circonstances, fort démocrate et procède à la consultation de ses jobbers : ils ont, selon lui, construit sur les lots en question des camps neufs et demandent au gérant : *«do not approve of consenting to any colonisation in Bedard Township»*<sup>15</sup>. Le cœur du gérant serait-il assez dur pour résister à l'appel de ses contremaîtres?

Comme la Fraser, la Brown Corporation est accusée de piller les lots des colons. À la suite des plaintes formulées par les colons et reprises par L. P. Bernier, un enquêteur des Terres et Forêts, Jos Dumond, est dépêché sur les lieux : selon A. April, missionnaire de Sainte-Rita, il se montre *«coulant comme une pelure de concombre»* et conclut que les infractions *«n'étaient pas aussi nombreuses qu'on le disait [...]»*. April commente : *«Ne critiquez pas, vous allez passer pour un bleu et on vous coupera les vivres. Oui! Il en faut du courage pour être esclave»*<sup>16</sup>. L'attitude des compagnies devient d'autant plus intransigeante qu'elles sont agacées par l'envahissement de leur territoire par tout un mouvement parallèle, échappant au contrôle des missionnaires, financé par des marchands et petits scieurs, et qui bénéficie de la protection d'*«occultes influences»* administratives et politiques. Bernier, qui a déjà de la difficulté à assurer le contrôle des colons sous son autorité, tente dès le début de sa mission de freiner cette vague, mais sans grand succès. Cette impuissance se traduira par la difficulté de créer des réserves cantonales sur des limites bien boisées, que les compagnies ne veulent céder à aucun prix et que les «coupeux», sous la houlette des marchands, convoitent.



Femme au foyer? Un mythe...  
(Coll. Lionel Pineau).

*Si on attend le renversement pour créer la réserve, les gens intéressés à l'acquisition d'un lot boisé (et ils sont légion par les temps qui courent) tireront de toutes les ficelles possibles et je suis sûr qu'ils les auront [...] Alors, le bois de ces lots, au lieu de servir à 25, 30 constructions en bois sec servira à contenter deux ou trois marchands de bois»*<sup>17</sup>.

La formation de la réserve du canton Raudet, qui devait desservir les colonies Sainte-Rita et Saint-Médard, est constamment remise aux calendes grecques. Lorsque les fonctionnaires du ministère des Terres et Forêts consentiront finalement à en tracer les

limites, elle sera «plaquée» dans un territoire complètement déboisé. «Le beau Lauréat [chef du district au département des Terres et Forêts] nous a joué un coup de cochon [...] il fallait avant tout de ménager les intérêts de la Cie Brown»<sup>18</sup>. Les missionnaires sont convaincus que les fonctionnaires des Terres et Forêts sont de mèche non seulement avec les compagnies, mais qu'ils favorisent le pillage des lots au bénéfice des marchands et des petites scieries. Bernier s'ouvre le coeur à J. E. Garon :

*Le département des Terres nous roule et entrave toutes les fois qu'il y a un petit moyen. J'en ai plusieurs preuves, je pourrais en avoir une infinité d'autres et je sais qu'on fait tout son possible pour nous créer des ennuis... Vous connaissez cette triste situation mieux que moi et je vous plains bien, allez! On nous cause des embarras à la moindre alerte. Que penser du beau coup fourré dans l'ombre quand on a passé, malgré nos demandes, pour cinq ans, les rangs I et II de Bédard, qui devait entrer dans les cadres de la trop petite paroisse de Lac-des-Aigles? On nous entrave quand il s'agit d'obtenir quelques lots du rang IX Viger et placer quelques colons nouveaux en ces endroits... de pêche. On le fait dans la création des réserves cantonales pour ménager les intérêts de certaines compagnies [...] On le fait de plus pour ces trop fameuses réserves en faveur de la Prévention, au seul avantage de quelques villégiateurs et... bons touristes<sup>19</sup>.*

### École ou chapelle?

L'un des paradoxes du mouvement de la colonisation des années trente est l'ignorance profonde de ses réalités, non seulement de la population urbaine en général mais aussi de la plupart des services gouvernementaux. La construction des premières écoles en est un bon exemple : à Auclair, le département de l'Instruction publique



Ce pays qu'il fallait bâtir  
(Coll. Lionel Pineau).

consent à financer la construction des écoles de rang mais, comme le spécifie Lionel Bergeron<sup>20</sup>, secrétaire de ce service, leur entretien et les salaires des institutrices devront être assurés par les «contribuables» d'Auclair. Ces derniers parviennent alors de peine et de misère à ne pas mourir de faim, vivant de quelques primes et secours directs. Bernier aura quelque difficulté à convaincre les fonctionnaires du département à quel point il serait illusoire de penser que les colons puissent être en mesure de financer un quelconque équipement public. Il se plaint à Mgr Courchesne : «L'Honorable M. Surintendant ne connaît peut-être pas dans quelle condition sont nos colons... Les colons, loin d'être contribuables, ne peuvent encore se subvenir à eux-mêmes et nous sommes obligés de les soutenir à grands efforts d'imagination pour les empêcher de mourir de faim»<sup>21</sup>. Après inspection, le département finit par acquiescer : en 1933, trois écoles seront construites s'ajoutant à celle qui a été bâtie par les soins du missionnaire et le gouvernement se charge des frais de leur entretien et des salaires des institutrices. En 1935, il y a huit institutrices dans les sept écoles de la mission mais la «population est encore trop pauvre pour pouvoir payer les salaires»<sup>22</sup>; les autres missions bénéficient d'un traitement parallèle. Les salaires

des institutrices sont cependant coupés de moitié en comparaison de ce qu'elles recevaient au début des années trente (ne s'agit-il que de jeunes filles de passage en attendant de trouver un mari?), si bien que les parents sont quand même forcés de les soutenir, en apportant tant une corde de bois, tant une livre de beurre. À certains endroits les conditions sont pénibles au point que l'on ne trouve pas de femmes assez robustes pour les endurer et force est de recourir aux hommes : c'est le cas d'une école à Saint-Médard. Mais l'astucieux missionnaire engagera (à 150 \$ par année - salaire d'une institutrice) un lointain cousin du Premier ministre dans l'espoir que le gouvernement assume un supplément. Est-il pensable de donner un salaire aussi dérisoire à un père de famille<sup>23</sup>?

Si le problème des écoles est tant bien que mal résolu après 1932, celui des édifices religieux demeure pendant longtemps. Dans le passé, le ministère de la Colonisation aurait déjà subventionné la construction des chapelles aux deux tiers, mais cette pratique est rapidement jugée illégale. Certains missionnaires utiliseront les travaux du secours direct pour bâtir le presbytère et se défendront candidement devant les récriminations des

fonctionnaires en soulignant que les instructions reçues prévoyaient de faire travailler les colons nécessiteux sans spécifier la nature de l'ouvrage. J. E. Garon recommande à titre confidentiel à Bernier qu'il s'adresse au Secrétariat provincial (mais qu'il ne mentionne surtout pas son nom!) mais la démarche échoue. Le surintendant de l'instruction publique, C. F. Delage, laisse toutefois entendre que le département pourrait financer les «écoles-chapelles» : le missionnaire-colonisateur mobilise aussi le député et, par l'intermédiaire du secrétaire de l'Instruction publique, Lionel Bergeron, il obtient gain de cause<sup>24</sup> : deux écoles-chapelles seront financées, l'une à Lac-des-Aigles, l'autre à Lejeune, pourvu que le coût n'en dépasse pas 1 200 \$. Les «écoles-chapelles» sont donc construites, mais quelques mois plus tard le surintendant fulmine : il aurait versé les octrois sans vérification préalable et, lors d'une inspection à la suite de la réception de quelques comptes étranges, il se rend compte à son grand étonnement qu'à la place de l'école se trouvent deux bâtiments : «l'un [...] doit être utilisé comme chapelle et l'autre comme sacristie mais ni l'un ni l'autre ne devra servir à la tenue d'une école<sup>25</sup>». Bernier, un peu mal à l'aise, l'assure que tout rentrera dans l'ordre et qu'il y aura une école. Sans se laisser démonter, il demande le salaire pour embaucher une institutrice. Pourquoi l'école n'a pas fonctionné jusqu'à présent? Euh... c'est parce qu'il n'y avait pas assez d'enfants! Le prêtre responsable de la bévue, le missionnaire A. Saint-Laurent de Lejeune, est aussi grondé : il aurait utilisé l'argent du gouvernement destiné à l'achat du matériel scolaire pour garnir la chapelle d'objets du culte, jugés plus indispensables, ce qui a donné la puce à l'oreille au département. Désormais il faut séparer les comptes<sup>26</sup>!

### **Pourquoi laisse-t-on mourir les mères de famille?**

Les colons établis durant les premières années de la décennie trente sont pour la plupart des «nécessiteux»

dont les soins médicaux sont pris en charge par l'Assistance publique. Or le plus proche hôpital de l'Assistance se trouve, pour le Témiscouata, à Rivière-du-Loup. Mais comment s'y rendre de Biencourt ou Auclair lorsque les chemins sont inexistantes ou impraticables, surtout en hiver? Il y avait bien une clinique privée plus proche, celle du Dr. Dubé à Notre-Dame-du-Lac, où les colons pouvaient, au début, se faire soigner et voir leurs frais remboursés par le ministère. Mais en été 1932, à la fin de l'Établissement, l'esprit d'austérité reprend le dessus, et on refusera désormais de payer ce genre de frais, enjoignant aux colons de se rendre à l'hôpital de l'Assistance publique. J.-E. Beaulieu d'Auclair écrit à Bernier :

*Tu sais comme moi que nos colons, abandonnés par le ministère de la Colonisation, sont dans la plus grande pauvreté. Le peu qu'on leur accorde en réquisitions suffit de ne pas les laisser mourir de faim. Comment pourraient-ils assumer les frais d'hospitalisation? [...] Nous allons laisser mourir nos mères de famille, comme des esclaves de jadis, tandis que nos grands hommes d'État continueront à pérorer sur les grandeurs de nos familles canadiennes, sur le courage et l'énergie de nos femmes canadiennes qu'on abandonne ainsi lâchement<sup>27</sup>.*

Il y aurait bien entendu une autre solution, du moins partielle, aux problèmes de soins médicaux dont les plus courants sont alors l'assistance pendant la grossesse : ouvrir des dispensaires dans les colonies avec des garde-malades et des visites périodiques des médecins. Mais ceux-ci seront très difficiles à obtenir. À Biencourt, les colons ont construit un tel dispensaire déjà en 1932 avec l'argent du secours direct et une subvention de 500 \$ provenant du ministère de la Colonisation et on leur promet l'arrivée d'une infirmière, Mlle Thibeault, pour le printemps prochain. Ceux d'Auclair voudraient les imiter, mais un obstacle inattendu apparaît : une opposition fa-

rouche du Collège des médecins et chirurgiens à toute présence des garde-malades dans les colonies «*car ils ne toléreraient pas qu'elle pratique la médecine alors que les médecins de la région peuvent s'y rendre facilement*»<sup>28</sup>. De toute façon, l'assistance publique n'a pas d'argent pour défrayer le salaire d'une garde-malade. À partir de ce moment commence une longue saga d'atermoiements : les garde-malades de la région sont avisées par le Collège des médecins que si elles acceptent un emploi dans les colonies, elles ne trouveront plus d'autre emploi ailleurs. Cela suffit à suspendre l'embauche pour une longue période, jusqu'à ce que le Service provincial d'hygiène décide de les recruter à l'extérieur. Mais alors ce sont les politiciens locaux qui poussent de hauts cris de protestations<sup>29</sup>; L. P. Bernier doit mettre tout son poids dans la balance pour convaincre le député du comté, Wilfrid Morrel, à se ranger à l'avis du Dr Lessard, chef du Service provincial d'hygiène.

À Auclair, la venue d'une garde-malade devient un enjeu d'une grande importance : les gens se mobilisent et la colère gronde. Il faudra que J. E. Beaulieu, lui-même choqué par le peu d'empressement du gouvernement à régler ce problème, joue de son ascendant pour calmer les esprits. Le surintendant commente son intervention avec quelques touches cyniques :

*J'ai reçu avec plaisir votre lettre me disant que la paix règne maintenant dans le canton Auclair. J'en suis fort aise, sans compter que nous serons peut-être dispensés par le fait de prendre les moyens auxquels nous avons songé en faisant construire un camp à cette garde ce qui aurait entraîné des dépenses assez considérables [...] Je n'ai pas voulu vous en parler au téléphone l'autre jour alors que la chose était pratiquement décidée que nous ferions construire au mois de juillet, un camp pour la garde-malade d'Auclair [...] Ce calme va nous permettre d'attendre en toute quiétude<sup>30</sup>.*

La confiance de J. E. Garon a toutefois été exagérée : J. E. Beaulieu aura lui-même perdu patience (et du même coup la considération des fonctionnaires) et le camp sera finalement construit à la date prévue : au mois de juillet 1934, la garde-malade, Mlle Blais pourra y emménager.

Ce n'est qu'en 1935 qu'une politique plus globale sera arrêtée<sup>31</sup>. Le Service provincial d'hygiène reconnaît l'importance de la présence des garde-malades dans les colonies. Il va désormais financer la construction des dispensaires, les salaires des garde-malades et leurs moyens de transport ainsi que les visites indispensables des médecins. On imposera quand même aux colons un ticket modérateur - qu'on rendra assez modeste après discussion - «*afin de convaincre le colon qu'il est obligé de payer pour ces frais médicaux et d'éviter les abus [...] à savoir de déplacer la garde-malade à propos de tout et rien, lorsque l'on est sous l'impression que ces services sont gratuits*»<sup>32</sup>. À mesure que ces germes de l'État-Providence sont implantés dans les colonies, on se défend donc vaillamment de toute forme d'intention sociale-démocrate : Oscar Desgagné, chef de service d'établissement assure le missionnaire-colonisateur que «*ce que nous voulons éviter nous [...] c'est la médecine d'État. Nous voulons que le colon fasse des efforts dans tous les domaines de façon qu'il s'habitue à ne pas se fier sur le département pour tout ce qui le regarde personnellement*»<sup>33</sup>.

#### Notes

1. AUQAR (B), 2.12, lettre de A. April à L. P. Bernier, 24 novembre 1932.
2. Lettre de Antonio Dubé à H. Laferté du 4 décembre 1933, AUQAR, Fonds Bernier.
3. Lettre de L. P. Berger à J. E. Garon du 13 novembre 1933, AUQAR, Fonds Bernier.
4. Lettre de L. P. Berger à L. P. Bernier du

- 12 novembre 1933, AUQAR, Fonds Bernier.
5. Lettre de L. P. Bernier à L. P. Berger du 14 décembre 1932, AUQAR, Fonds Bernier, 1.32.
6. Fondateur de Squatec, Jos Viel est devenu en quelque sorte «colon de service» chargé de donner de la crédibilité à bien des opérations. Il sera par exemple nommé à la *Commission de classification* qui, au début des années trente, devait évaluer, entre autres, le potentiel agricole de la Seigneurie Thomas et des territoires adjacents.
7. Lettre de L. P. Berger à L. P. Bernier du 8 mai 1933, AUQAR, Fonds Bernier, 1.32.
8. Lettre de L. P. Berger à L. P. Bernier du 4 décembre 1933, Archives de l'UQAR (AUQAR), Fonds Bernier.
9. Organisme dont nous n'avons retracé aucune autre preuve de l'existence que celle des diatribes de l'U.C.C.
10. *Manifeste de l'U.C.C. section de Biencourt à la Cie Fraser limited* en date du 23 avril 1935, AUQAR, Fonds Bernier, 1.32.
11. Lettre de G. Piché à J. E. Garon du 7 juillet 1932, AUQAR, Fonds Bernier, 2.10.
12. Lettre de F. Massé à L. P. Bernier du 3 décembre 1932, AUQAR, Fonds Bernier, 2.23.
13. Ainsi E. W. Morissette de la Brown Corporation écrira à L. Casgrain (19 mai 1933) que la demande des gens de Sainte-Françoise pourrait être considérée.
14. Lettre de J. E. Garon et de L. P. Bernier du 21 juillet 1933, AUQAR, Fonds Bernier, 2.23.
15. Lettres du 19, 22, 27 juillet 1935 échangées entre L. P. Bernier, M. Maclane et William Matheson, AUQAR, Fonds Bernier.
16. Lettre d'Alexis April à L. P. Bernier du 2 mars 1934, AUQAR, Fonds Bernier, 2.12.
17. Lettre de A. April à L. P. Bernier du 11 avril 1932, AUQAR, Fonds Bernier, 2.12.
18. Lettre de A. April à L. P. Bernier du 3 janvier 1934, AUQAR, Fonds Bernier, 2.12.
19. Lettre de L. P. Bernier à J. E. Garon du 8 janvier 1934, AUQAR, Fonds Bernier, 2.12.
20. Lettre de L. Bergeron à J. E. Beaulieu du 21 juin 1932, AUQAR, Fonds Bernier, 1.71.
21. Lettre de L. P. Bernier à Mgr Courchesne, juin 1932, AUQAR, Fonds Bernier, 1.71.
22. Lettre de L. P. Bernier à Lionel Bergeron du 2 août 1935, AUQAR, Fonds Bernier, 1.71.
23. Lettre de A. April à L. P. Bernier du 26 février 1936, AUQAR, Fonds Bernier, 1.21.
24. Lettres de W. Morrel, Cyrille F. Delage et Lionel Bergeron à L. P. Bernier, avril-mai 1993, AUQAR, Fonds Bernier.
25. Lettre de C. F. Delage à L. P. Bernier du 22 mars 1934, AUQAR, Fonds Bernier.
26. Lettre de L. P. Bernier à A. Saint-Laurent du 22 mars 1933, AUQAR, Fonds Bernier.
27. Lettre de J. E. Beaulieu à L. P. Bernier du 4 octobre 1932, AUQAR, Fonds Bernier, 1.41.
28. Lettre de Émile Nadeau du Service provincial d'hygiène à J. E. Garon du 2 septembre 1932, AUQAR, Fonds Bernier, 1.41.
29. Lettre de J. E. Garon à L. P. Bernier du 10 janvier 1933, AUQAR, Fonds Bernier.
30. Lettre de J. E. Garon à L. P. Bernier du 5 avril 1934, AUQAR, Fonds Bernier, 1.41.
31. **Compte rendu de la réunion des chefs de services et de districts du ministère de la Colonisation** tenue le 20 et le 21 décembre 1935 à Québec.
32. Intervention du Dr Lessard, *Ibid.*
33. Lettre du 21 février 1936, AUQAR, Fonds Bernier, 1.41.